

La Lettre de l'Institut d'émission

N° 182 - novembre 2010



Traitement du surendettement

Le décret n° 2010-**1304 du 29 octobre 2010 et l'arrêté du 26 octobre 2010 parachèvent le dispositif de traitement du surendettement et du** Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP) qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

La réforme en matière de surendettement a pour objet principal d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement. Le rôle des commissions de surendettement se voit ainsi étendu notamment dans le cadre des procédures de redressement personnel où dans environ 95 % des cas, il appartiendra à la commission de recommander l'effacement des dettes sous le contrôle du juge. Par ailleurs, la commission pourra imposer des mesures ne touchant pas au capital de la dette (rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviendront exécutoires sans même que le juge n'intervienne. Enfin, la durée maximale des plans de surendettement est abaissée de 10 ans à 8 ans.

Corrélativement, les durées d'inscription au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Prélèvement SEPA

Depuis le 1^e novembre 2010, la plupart des banques en France et en Europe propose à leurs clients le prélèvement SEPA. Ce nouveau service permet un mode de prélèvement identique dans tous les pays de l'espace européen SEPA.

Le mini-guide bancaire n° 37 édité par la Fédération banca**ire française (FBF) à l'attention de usagers est disponible sur** : http://www.lesclesdelabanque.com

Publications au Journal Officiel de la République

1 – Loi de régulation bancaire et financière

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation financière a été publiée au J. O. du 23 octobre 2010. Le texte propose des mesures pour renforcer la régulation, la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers. Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés pour les ventes à découvert, la régulation des marchés dérivés, le contrôle des agences de notation. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique composé de représentants de la Banque de France et d'autorités du secteur financier. Elle ratifie la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir de contrôle, d'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés et de contrôle des frais bancaires avec possibilité de vérifier le respect de chaque engagement pris par les banques auprès du Comité consultatif du secteur financier qui se voit confier une mission d'observation des tarifs bancaires. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Elle renforce également la sécurité des consommateurs de produits financiers avec l'obligation d'immatriculation des intermédiaires financiers sur un registre unique consultable par tous les consommateurs.

2 - Fonds de garantie des dépôts

Ont été publiés au J. O du 1^{er} octobre 2010, les arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi relatifs : - au niveau de garantie et au délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par client et réduction à 20 jours ouvrables au lieu de 8 mois des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'une banque) : - à l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts (270 millions d'euros).

3 – Commission de la médiation de la consommation

Le décret n° 2010-1221 du 18 octobre 2010 relatif à l'organisation de l'Institut national de la consommation et des commissions placées auprès de cet institut a été publié au J. O. du 19 octobre 2010.

Outre-mer

1 – Projet de loi organique relatif au Département de Mayotte

Le sénat a adopté le 23 octobre 2010, le projet de loi organique relatif au Département de Mayotte régi par l'article 73 de la Constitution.

2 – Changement de statut européen de Saint-Barthélemy

Le Conseil européen a adopté, à la demande du Président de la République, le changement de statut de Saint-Barthélemy qui devient à compter du 1^{er} janvier 2012 un pays et territoire associé (PTOM) au lieu d'une région ultrapériphérique (RUP).

3 – Accès des PME à la commande publique en Outre-mer

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs décidés par le Conseil Interministériel de l'Outre-mer, Christine Lagarde, Brice Hortefeux et Marie-Luce Penchard ont signés deux circulaires visant à améliorer l'accès des PME et des TPE à la commande publique dans les DCOM.

Publications

1 – Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Le rapport annuel 2009 de l'ACP est disponible sur :

http://www.banque-france.fr/acp/publications/documents/2009-rapport-annuel-de-l-autorite-de-controle-prudentiel.pdf

2 - Médiation du crédit aux entreprises

Le rapport d'activité octobre 2009-octobre 2010 est disponible sur : http://mediateurducredit.e-catalogues.info/

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Hausse de l'indice des prix du bâtiment

L'indice des prix du bâtiment, créé à Mayotte en juin 2007, reflète l'évolution du coût de la construction locale (coût de la main d'œuvre, des matières premières, de l'énergie, du transport, etc.). Il a progressé de plus de 30 % en trois ans et de près de 5 % entre août 2009 et août 2010. Cette évolution est essentiellement due aux revalorisations successives du Smig, à la hausse des prix des matériaux de construction et des coûts de mise aux normes.

L'IEDOM: Observatoire des tarifs bancaires dans les DOM

La loi publiée au journal officiel du 23 octobre rend effective la création de l'observatoire des tarifs bancaires au sein de l'IEDOM. L'institut est ainsi

chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités **d'outre**-mer. Il assure également la publication périodique de relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements.



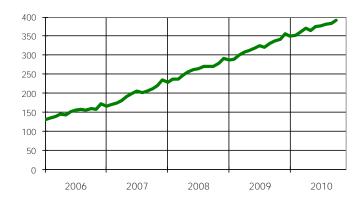
Source: FMBTP/Direction de l'Equipement Base 100 : Julin 2001. Tindice tient compte des charges salariales (43%), des prix de différentes matières, du ciment (6%), du transport (3%), de l'énergie (3%) et de frais divers (15%)

Les émissions nettes de billets

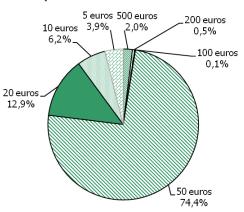
Au 31 octobre, **l'évolution des** émissions nettes de billets en valeur **s'inscrit en hausse de 1**,9 % sur le dernier mois (après +0,7 % le mois précédent) pour atteindre **391,5 millions d'euros**. Les émissions nettes de billets en nombre progressent également, quoique plus modérément : +0,8 %, après -0,9 % le mois précédent. **Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 7,**6 millions au 31 octobre 2010.

L'augmentation en valeur de la masse monétaire théorique associée à un accroissement modéré du nombre de billets en circulation renchérit quelque peu la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île qui gagne 50 centimes, à 51,6 €.

Emissions nettes cumulées de billets, en millions d'euros



Répartition des billets en volume



BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Economie - 6ème Forum économique de l'Union des Chambres de commerce des Iles de l'Océan Indien

Les Chambres de commerce et d'industrie des Comores, de Mayotte, de Madagascar, de Maurice, de La Réunion et des Seychelles se sont réunies dans cette dernière île à l'occasion du 6^{ème} Forum économique de l'Union des Chambres de commerce des Iles de l'Océan Indien. Elles ont notamment adopté une résolution visant la promotion commune de la destination Océan Indien sous le label « Les îles vanille ». L'objectif est d'impulser le tourisme comme dynamique du développement régional durable.

Grands chantiers - La construction de l'aérogare et la concession aéroportuaire de Mayotte confiées à une société canadienne

Le géant québécois de l'ingénierie, SNC Lavalin, a remporté l'appel d'offre concernant la construction de la nouvelle aérogare de Mayotte ainsi que sa concession pour une durée de 15 ans, au détriment du groupe français Vinci (Sogea). Dzaoudzi sera désormais le 7^{ème} aéroport français géré par SNC Lavalin. La livraison du chantier dont le montant est estimé à 43 M € est prévue pour la fin de l'année 2012. La société envisage de sous-traiter une partie des travaux aux entreprises locales du secteur du BTP.

Média - RFO devient Réseau Outre-mer Première et arrivée de la Télévision Numérique Terrestre à Mayotte

L'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) est prévue à Mayotte pour la fin du mois de novembre. Elle permettra aux foyers possédant un téléviseur (équipé d'un décodeur intégré ou d'un adaptateur) d'accéder gratuitement à un ensemble de chaines, réduisant ainsi en partie le désenclavement numérique de l'île.

Avec l'avènement de la TNT, RFO Mayotte s'apprête à devenir « Mayotte 1ère ». Cette nouveauté dans le paysage audiovisuel interviendra de façon générale dans l'Outre-mer, où les télévisions et radios de RFO de la zone prendront le nom de "Première", précédé du nom du territoire. Au delà du changement de nom, les télévisions verront leur autonomie en matière de programmes renforcée avec de nouveaux moyens financiers alloués notamment pour la production, la coproduction ou des acquisitions.

Tourisme - La promotion de Mayotte à travers le raid Amazones

Cette année, la 9^{ème} édition du Raid l'Arbre Vert Amazones s'est déroulée à Mayotte, accueillant durant une semaine 225 candidates. Exclusivement réservée aux femmes, ce raid a permis de valoriser la destination Mayotte à travers les médias métropolitains et régionaux couvrant l'événement. 75 équipes se sont affrontées lors de diverses épreuves de part et d'autre de l'île (course à pied, vélo, orientation, canoë, etc.). Dix équipes locales y ont participé. Les Douja (« vagues » en shimaoré) ont remporté la seconde place au classement général.

Social - Inauguration de la Maison des personnes handicapées

Service commun au Conseil général et à l'Etat, cette nouvelle structure offre aux personnes handicapées un accès unique à leurs droits et prestations grâce à des missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil. Elle facilite ainsi leurs démarches administratives en matière d'allocations, de scolarisation et d'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés s'appliquera à Mayotte dès 2011.

Santé – Ouverture d'un nouvel hôpital au nord de l'île

Apres la mise en service du dispensaire, la maternité du centre hospitalier de référence de Dzoumogné a ouvert ses portes, au nord de l'île. A Mayotte, il existe trois autres hôpitaux intercommunaux de référence : l'antenne du CHM à Dzaoudzi (Petite Terre), l'hôpital Sud de M'Ramadoudou et l'hôpital centre de Kahani. L'enjeu est de garantir l'accès à toute personne à l'un de ces centres en moins de 25 minutes, quel que soit l'endroit où il se trouve.

Education – Création d'un comité de pilotage contre l'illettrisme

A Mayotte, 73 % des jeunes ont de grandes difficultés à lire et à écrire (chiffre dressé à l'issue de la Journée d'appel de préparation à la Défense - JAPD -). Face à ce constat, les membres du nouveau comité de pilotage de lutte contre l'illettrisme se sont réunis afin de réfléchir aux actions concrètes qui permettront à la population de mieux maitriser la langue française. Un plan pluriannuel sera présenté avant la fin de l'année.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEU	JRS DE RÉFÉRENCE :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix	Indice général des prix à la consommation		août10	111,5	0,5%	2,4%
(source : INSEE)	base 100 en déc. 2006					
Chômage	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		déc09	12 585	25,4%	-
(source : ANPE)						
Commerce	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept10	26 846	-11,5%	-14,6%
extérieur	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept10	277 174	10,7%	2,4%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept10	131	-86,4%	-55,6%
		cumulées	sept10	7 482	1,8%	90,6%
	Taux de couverture	mensuels	sept10	0,49%	-2,69 pt	-0,45 pt
(Source : Douanes)		cumulés	sept10	2,70%	-0,24 pt	1,25 pt

LES SECTEURS D	ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	août-10	621	-9,9%	23,7%
aéroportuaire		cumulés	août-10	3 931	-	26,0%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	août-10	33 368	-12,3%	12,6%
		cumulés	août-10	191 175	-	12,9%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	août-10	35,9	-56,3%	38,3%
(Source : Aviation civile)	(départs)	cumulés	août-10	365,3	-	38,3%
BTP	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept10	4 738	-58,8%	-70,5%
(Source : Douanes)		cumulées	sept10	61 886	-	-16,8%
Electricité	Nombre d'abonnés (cumul)		sept10	36 748	0,7%	5,8%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	sept10	15 688	-29,2%	-17,6%
(Source : EDM)		cumulées	sept10	177 889	-	9,7%
Automobile	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	oct10	68	-20,0%	23,6%
		cumulés	oct10	706	-	-2,2%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	oct10	12	-47,8%	-40,0%
(Source : SOREFI)		cumulés	oct10	168	-	13,5%
Poissons d'elevage	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	sept10	6	-11,2%	-17,5%
		cumulés	sept10	46	-	-36,4%
	- en milliers euros	mensuelles	sept10	40	-11,4%	-11,4%
(Source : Douanes)		cumulées	sept10	308	-	-33,8%

^{(1):} Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

^{(2):} Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

^{(3):} Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

aux d'intérêt appliqué au aux de la facilité de prêt l aux de la facilité de dépô	marginal t	·	,		taux 1,00% 1,75% 0,25%	date d'effet 13/05/2009 13/05/2009 08/04/2009
•	t légal O du 11/02/10 O du 11/02/09	Taux de Livret A et bleu 1,75%	e l'épargne ré LDD 1,75%	glementée (d LEP 2,25%	lepuis le 01/08 PEL* 2,50%	E/10) CEL* 1,25%
aux moyen monétaire	mensuel (Temp	eé moven mensuel)		TIBEUR (* hors prime d'Etat Octobre 2010)	
Juillet Août 0,4768% 0,4199% aux moyen mensuel des Juillet Août	Septembre 0,4431%	Octobre 0,6967%	1 mois 0,7830% Taux mo Juillet	3 mois 0,9970%	6 mois 1,2240% les obligations d' Septembre	1 an 1,4960% Etat (TMO) Octobre
3,07% 2,76%	2,74%	2,82%	3,27%	2,96%	2,94%	3,02%
		e (applicable à pa				
<u>Crédits aux particu</u> rêts immobiliers	<u>ıliers</u>	Seuils de l'usure	Cre	édits aux entre	<u>orises</u>	Seuils de l'usu
ièts à taux fixe ièts à taux variable ièts relais utres prêts		5,60% 5,05% 6,27%				
êts d'un montant < ou = a écouverts en compte, prêts	s permanents et	21,32%				
ancement d'achats ou de v mpérament d'un montant : êts viagers hypothécaires	> à 1524 € et	19,32%	Découverts en cor	npte (1)		13,59%
êts personnels et autres pro à 1524 €	ets d'un montant	8,15%				
) Ces taux ne comprennent pas	s les éventuelles comm	ı isssions sur le plus fort déco	nuvert du mois			
4,25 3,75 3,25	Tibeur 3 mois	—■ Tempé mo	oyen mensuel	TME		
4,25	Tibeur 3 mois	■■ Tempé mo	oyen mensuel	▲ TME		
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75	Tibeur 3 mois	■■ Tempé mo	oyen mensuel	_ TME		
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25					10 april 10	sont 10 act 1
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75	janv10 févr1	0 mars-10 avr1	0 mai-10	juin-10 juil.	-10 _ août-10	sept10 oct1
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150		0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/AN EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago	3,807 2,483 51,68 2,774
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagne) RO/SGD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong)	janv10 févr10 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique)	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 0) 8,808 119,331
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagne RO/SGD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar)	janv10 févr10 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/BWP (Botswana) EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela)	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagne) RO/SGD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong) RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar)	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique)	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagner RO/SGD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong) RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar) EN US\$ 1,70 1,60	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier co	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967 EN YEN
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagner RO/SGD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong) RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar) EN US\$ 1,70 1,60 1,50	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier co	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967 EN YEN
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagner RO/SGD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar) EN US\$ 1,70 1,60 1,50 1,40 1,30	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier co	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967 EN YEN
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/GAD (Canada) RO/GAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagne) RO/HKD (Hong-Kong)	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier co	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 b) 8,808 119,331 491,967 EN YEN 170,00 160,00 150,00 140,00 130,00 120,00
4,25 3,75 3,25 2,75 2,25 1,75 1,25 0,75 0,25 nov09 déc09 RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/GAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagne) RO/GBD (Singapour) RO/HKD (Hong-Kong) RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar)	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 rnier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier co	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967 EN YEN 170,0 160,0 150,0 140,0 1,3857 130,0
RO/USD (Etats-Unis) RO/JPY (Japon) RO/CAD (Canada) RO/GBP (Grande-Bretagner RO/MGA (Madagascar) EN US\$ 1,70 1,60 1,50 1,10 1,00	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 a) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 nier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier c	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC ours fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967 EN YEN 170,0 160,0 150,0 140,0 13857 130,0 120,0 111.87
RO/USD (Etats-Unis) RO/CAD (Canada) RO/GAD (Ganada-Bretagner RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar) EN US\$ 1,76 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 2) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique de EURO/BWP (Botswana) EURO/SCR (Seychelles) EURO/BRL (Brésil) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m	0 mai-10 nier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier company)	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/AN EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC OURS fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores) nois)	3,807 2,483 51,68 2,774 5) 8,808 119,331 491,967 EN YEN 170,0 160,0 150,0 140,0 130,0 120,0 111.87
RO/USD (Etats-Unis) RO/CAD (Canada) RO/GAD (Ganada-Bretagner RO/HKD (Hong-Kong) RO/MGA (Madagascar) EN US\$ 1,76 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,75 1,25 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76 1,76	janv10 févr10 Ta 1,3857 111,8700 1,4150 2) 0,86860 1,7986 10,7467 2781,13 Evolution	mars-10 avr1 ux de change (der EURO/ZAR (Afrique du EURO/BWP (Botswana) EURO/SCR (Seychelles) EURO/MUR (Maurice) EURO/VEF (Vénézuela) EURO/XCD (Dominique) de l'euro sur 12 m EURO/USD	0 mai-10 nier cours fin sud) 9,6827 9,15580 17,0264 40,5858 2,3638 3,60210 3,7454 nois (dernier companies pour les 16 40,3	juin-10 juil. de mois) EURO/SRI EURO/AN EURO/DO EURO/BBI EURO/TTI EURO/XPI EURO/FC OURS fin de m	D (Surinam) G (Ant. Néerl.) P (Rép. Dom.) D (La Barbade) D (Trinité et Tobago F (COM Pacifique) (Comores) nois)	3,807 2,483 51,68 2,774 9) 8,808 119,331 491,967 EN YEN 170,0 160,0 150,0 140,0 133,0 111,87 100,0 110,0 100,0